

AVIS DE PUBLIC

Règlement no 2026-04 décrétant des dépenses et un emprunt de 472 433,00\$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne basculante et équipement de déneigement

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Auclair :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le 7 avril 2026, à 19 h 30**, à la salle du conseil situé à la bibliothèque municipale au 777 rue du Clocher, Auclair, le conseil municipal procédera à l'adoption du règlement numéro 2026-04.

QUE ce règlement aura pour objet de décréter une dépense et un emprunt au montant de 472 433,00 \$ pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues neuf, muni d'une benne basculante ainsi que des équipements de déneigement nécessaires aux opérations municipales.

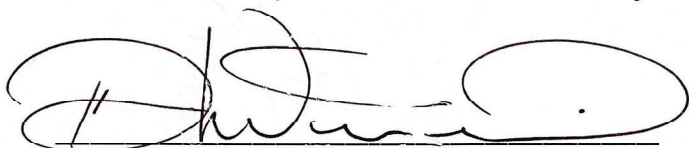
Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Auclair, ce 4^e jour de mars 2026.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Auclair, certifie sous mon serment d'office que le présent avis de promulgation du règlement no 2026-04 a été publié conformément à la loi, le 4^e jour de mars 2026, par affichage au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4^e jour de mars 2026.



Dominique Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière